



NATURA 2000

Site des Gorges du Haut-Cher

Compte-rendu Comité de pilotage

Réunion du 27 novembre 2001

Le jeudi 27 novembre 2001, Monsieur LEGAY, Secrétaire Général de la Sous-Prefecture de Montluçon, a présidé la réunion à la sous-Prefecture du premier comité de pilotage du site NATURA 2000 des gorges du Haut-Cher.

Etaient présents :

- Mlle CHANTEUX Solveig, Bureau d'études Mosaïque Environnement,
- Mme GAGNIERE Lucette, Maire de Mazirat,
- M. PINTON Georges, Maire de Sainte-Thérence,
- Mme SCHURCH Mireille, Maire de Lignerolles,
- M. AUGER René, Maire de Saint-Genest,
- M. GERINIER André, Maire de Teilly-Argenty,
- M. ANDRE Claude, Maire de Prémilhat

Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Montluçon,

- M. BENOIT Robert, Fédération de Pêche,
- Mlle MINSTER Anne-Marie, Fédération de Pêche,
- M. BOIROT Gérard, Administrateur à la Fédération des Chasseurs de l'Allier,
- M. NEBOUT Jean-Paul, Centre Régional de la Propriété Forestière,
- M. MARTINET Yannick, Chambre d'Agriculture de l'Allier,
- M. BAJARD Emmanuel, Service Environnement de la ville de Montluçon,
- M. QUICHON Pierre, Syndicat des Propriétaires Forestiers du Bourbonnais,
- M. De MASGONTIER Christian, Syndicat des Propriétaires Fonciers,
- M. VERCHAEVE Jean-Jacques, Coordination Rurale 03,
- Mme GAGNEPAIN Nicole, Conservatoire des Sites de l'Allier,
- M. MOLAIRES Bernard, Représentant des Amis de la Vallée du Haut-Cher,
- Mme GAYON Claire, Président du comité de Défense de la Vallée du Haut-Cher,
- M. DUCHIER Jean-Pierre, Comité de Défense de la Vallée du Haut-Cher,
- M. LAFAIX, Allier Nature,
- M. TARDIVAT René, Nature Vivante Montluçon,
- M. GRENIER Georges, Président du SIAEP Rive Gauche du Cher,
- M. VALDES Charles, Direction Départementale de l'Équipement,
- M. BAUDRY Christian, DIREN Auvergne,
- Mlle LANCELOT Dominique, DDAF de l'Allier,
- Mlle ROSE Angélique, DDAF de l'Allier,
- M. et Mme BENTI, Propriétaires à Ste Thérence des rives du Cher.

Le Président du Conseil Général était représenté par M. Jean GRAVIER, Conseiller Général du canton de Montluçon Sud et Maire de Villebret.

Monsieur LEGAY ouvre la séance en listant les membres du comité de pilotage.

Il donne ensuite la parole à Mlle ROSE, qui présente l'état d'avancement de la procédure dans le département de l'Allier. Elle enchaîne sur une présentation du comité de pilotage et de l'opérateur.

M. BAUDRY rappelle les grands principes de NATURA 2000. Il explique également ce qu'est un document d'objectifs, son rôle, son élaboration, son contenu...

M. MOLAIRES demande quels sont les organismes qui ont réalisé les inventaires scientifiques. M. BAUDRY répond que les inventaires ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) et les ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux) ont permis de localiser les habitats à préserver et ont servi de base pour délimiter les périmètres NATURA 2000.

M. BENOIT demande des informations sur la procédure qui permet de sélectionner un opérateur. M. BAUDRY explique qu'il s'agit d'un appel d'offre classique qui a été publié au BOAMP. Un opérateur a été sélectionné parmi les candidatures reçues.

Mlle CHANTEUX explique que des inventaires de terrain complémentaires vont être réalisés dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs. Pour cela, le bureau d'études sollicitera le Conservatoire des Sites de l'Allier, qui possède une bonne connaissance du secteur.

Elle présente ensuite le site des gorges du Haut-Cher en expliquant que ce site est constitué de deux entités : les gorges elles-mêmes et les côtes de Nerdre.

Mme GAGNEPAIN se demande pourquoi le site s'arrête à la commune de Mazirat et ne se poursuit pas le long du Cher sur les communes de la Petite Marche et Saint-Marcel en Marcillat, d'autant plus que des sites à chauves-souris ont été identifiés sur ces communes.

M. BAUDRY explique qu'il s'agit de deux sites bien différents. Les sites à chauves-souris ont été proposés pour être intégrés au réseau NATURA 2000 dans le cadre des propositions complémentaires demandées par l'Europe.

Mlle LANCELOT ajoute que la délimitation du périmètre est à lier à la problématique de Chambonchard.

Mme BENTI s'indigne du fait que les premiers inventaires ont été réalisés en pénétrant sur des terrains privés sans l'autorisation du propriétaire. Une discussion s'engage sur ce sujet.

Mlle CHANTEUX explique que, jusque là, les périmètres ont été définis à partir des connaissances scientifiques existantes, notamment les ZNIEFF et les ZICO. Il s'agissait alors d'une compilation de travaux effectués par différentes personnes : universités, naturalistes, associations... Ces inventaires ont été pris comme base pour définir les périmètres des sites NATURA 2000. Le rôle de Mosaïque Environnement est d'approfondir ces connaissances par des inventaires de terrains plus poussés. Pour l'instant, ces travaux n'ont pas démarré. Mosaïque Environnement prendra contact avec les propriétaires avant d'engager la démarche. Les terrains privés ne feront pas l'objet d'une prospection en cas de désaccord du propriétaire.

La question d'une extension possible du périmètre sur les communes de Mazirat et de St-Marcel en Marcillat est ensuite posée.

Mlle LANCELOT répond que, pour l'instant, le bureau d'études est missionné pour prospecter sur un périmètre bien délimité dans son ensemble afin que des inventaires de terrain puissent être menés par le bureau d'études. Une éventuelle modification de ce périmètre devrait de toute façon être possible à condition que des espèces et des habitats d'intérêt communautaire y soient présents mais cela devra être discuté et validé par le comité de pilotage. Un avenant au marché passé avec Mosaïque Environnement pourrait être pris mais pour l'instant le bureau d'études travaille uniquement sur le périmètre initial.

M. AUGER soulève le problème de la cohérence avec le site de la Creuse. Il souligne qu'il est important de travailler ensemble.

Mlle CHANTEUX présente les habitats et les espèces d'intérêt communautaire qui ont été identifiés sur le site.

M. GRENIER fait remarquer qu'il convient de faire la différence entre le SIAEP rive gauche du Cher et le SPEC (Syndicat de Production des Eaux du Cher). Il s'agit de deux organismes bien distincts avec deux présidents différents. Il serait d'ailleurs intéressant d'inviter cette structure au comité.

Il est également demandé d'ajouter EDF, pour l'importance des barrages sur le site.

Mlle CHANTEUX explique ensuite la démarche qui va être mise en place lors de l'élaboration du document d'objectifs

- Etude des milieux naturels
- Concertation
- Analyse des activités

Dans un premier temps, des groupes de travail thématiques vont être mis en place afin d'informer les propriétaires, gestionnaires et usagers de la procédure NATURA 2000. Dans un second temps, Mosaïque propose de constituer des groupes de travail thématiques où pourront être discutées les mesures de gestion à mettre en œuvre. Deux groupes thématiques semblent importants :

- Eau : aspect qualitatif et quantitatif
- Loisirs : promenade, escalade, chasse, pêche...

Des documents de communication seront établis afin d'informer le public de la façon la plus large possible : bulletins de liaison, posters, articles de presse...

M. NEBOUT soumet trois propositions aux membres du comité de pilotage :

- Respect des droits individuels par l'information des propriétaires sur la procédure.
- Rigueur scientifique : aller au delà des groupes de travail en organisant des débats et en établissant une cartographie exacte des habitats d'intérêt communautaire.
- Transparence de la démarche avec une information systématique de tous les propriétaires.

Concernant la 3^{ème} proposition, M. BAUDRY précise que Mosaïque n'est pas mandaté pour faire l'inventaire de tous les propriétaires. L'information auprès des propriétaires est indispensable mais devra se faire par le relais des maires, des réunions publiques, des groupes de travail et des documents de communication.

Mme SCHURCH propose de renforcer l'action des conseils municipaux.

Mlle CHANTEUX précise que chaque maire sera rencontré individuellement et que la discussion pourra avoir lieu en présence du conseil municipal.

Mme GAGNIERE demande à être informée de la moindre démarche mise en œuvre sur le site. Elle souhaite faire partie de l'ensemble des groupes de travail.

Mme SCHURCH s'interroge sur l'articulation entre le PLU (Plan Local d'Urbanisme) et le document d'objectifs du site. Mlle CHANTEUX répond qu'un des soucis majeurs du document d'objectifs est de prévoir une coordination des politiques de l'Etat. Ces procédures seront donc prises en compte dans le document d'objectifs.

M. ANDRE s'interroge sur le degré de participation des communes suite au transfert de compétences à la communauté d'agglomération. Mlle CHANTEUX répond que la communauté d'agglomération sera invitée à participer aux groupes de travail mais qu'elle ne se substitue pas à la participation des communes.

Mme BENTI demande à connaître les contraintes liées à l'intégration d'un site au réseau NATURA 2000.

Mlle CHANTEUX insiste sur l'étape de concertation avec les acteurs locaux et sur la priorité à donner à la contractualisation dans le cadre de la mise en place des mesures de gestion. A priori, le document d'objectifs ne prévoit pas d'interdits. Dans le cas contraire, les mesures de gestion seront discutées dans les groupes de travail, dans le cadre de la concertation.

M. BAUDRY précise qu'à l'heure actuelle, 20 documents d'objectifs sont validés en Auvergne avec une adhésion des propriétaires à cette procédure. Si des mesures contraignantes sont préconisées, des contrats prévoyant des indemnisations pourront être signés avec les propriétaires le souhaitant.

Mlle CHANTEUX explique que la rigueur scientifique et la transparence des résultats constituent leur cheval de bataille. Elle présente le calendrier de réalisation du document d'objectifs. Dans le compte-rendu de la réunion figurera un bulletin d'inscription pour la participation aux groupes de travail (Cf copie ci-jointe) qu'il conviendra de retourner à Mosaïque Environnement.

M. BAUDRY demande à ce que soit organisée une visite de terrain au prochain comité de pilotage.

M. AUGER indique qu'il conviendrait de prendre en compte les informations concernant la qualité de l'eau dans le plan d'action renforcé du barrage de Chambonchard.

L'ordre du jour étant épuisé, le Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de Montluçon remercie l'ensemble des participants et la séance est levée à 11h45.

Le Technicien

Angélique ROSE

